

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2020)
Heft: 2290

Artikel: Revenu de base inconditionnel : au-delà de la grande confusion : envisager le RBI en termes économiques, c'est penser plus loin que l'"hélicoptère money", c'est la réforme qui s'impose
Autor: Rossi, Martino
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024113>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'industrie financière et de l'assurance.

Dans la difficulté des temps actuels, augmenter le volume de l'épargne s'avère contre-productif. Au contraire, il est essentiel que l'argent circule. L'incertitude à laquelle la société fait face doit conduire à faire les choix qui permettent la plus grande flexibilité. Cela fait longtemps que nous ne vivons plus dans un monde où rien ne change pendant des décennies.

Le système de la prévoyance

professionnelle par capitalisation est lourd, coûteux pour la collectivité, peu propice à des adaptations rapides. C'est une institution du passé. Faut-il vraiment la pérenniser alors qu'il se révèle si peu satisfaisant au vu des évolutions sociétales et des marchés financiers?

Le modèle a montré ses limites. Il s'agit d'une industrie financière en elle-même, qui profite largement du système. Tout dernièrement, les experts de la prévoyance n'ont pas

hésité à utiliser la crise du coronavirus pour soutenir l'extrême urgence de faire baisser le taux de conversion, étant donné les turbulences des marchés financiers.

Mais peut-on raisonnablement attendre de la part de ces acteurs une réflexion un tant soit peu critique sur une institution qui les fait vivre? En réalité, il faut une véritable assurance sociale, qui donne une meilleure sécurité pour les hommes et les femmes, aussi bien pour les plus démunis que pour les classes moyennes.

Revenu de base inconditionnel: au-delà de la grande confusion

Envisager le RBI en termes économiques, c'est penser plus loin que l'«helicopter money», c'est la réforme qui s'impose

Martino Rossi - 21 juin 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36927>

Dans son article, Jean-Daniel Delley ([DP 2289](#)) note que l'idée d'un revenu de base inconditionnel (RBI) acquiert une actualité nouvelle. En effet, la crise économique et sociale découlant de la pandémie a mis en évidence le besoin d'un socle minimum de revenu.

Malheureusement, la confusion régnant au sujet du concept de RBI est aussi grande que les préjugés et la résistance à une innovation économique et sociale radicale. Le RBI n'est pas une réforme de la sécurité sociale.

Il se situe en amont de la redistribution des revenus

perçus par les travailleurs et les détenteurs de capitaux: il concerne la «*répartition primaire*» ou «*répartition du revenu primaire*». Il s'agit donc d'une réforme du système économique.

Actuellement les salariés (405 milliards de francs) et les détenteurs du capital (123 milliards) se partagent la valeur ajoutée nette créée dans le processus de production de biens et de services. Le RBI introduit un nouvel acteur, à savoir l'ensemble de la population à qui est versée sans condition une partie de cette valeur.

Le solde, soit la plus grande partie de la valeur ajoutée, revient comme aujourd'hui au travail et au capital afin de préserver les incitations au travail et à l'investissement de l'épargne. Le système est donc efficient.

Meilleure politique sociale

L'impact sur la sécurité sociale - qu'il s'agisse de revenu de substitution ou de complément au revenu d'activité - variera en fonction du montant fixé pour le RBI. Si ce montant est élevé, les allocations pour enfants, les allocations de formation, l'aide sociale, la partie des prestations

complémentaires garantissant un revenu minimum deviendront inutiles ou moins indispensables.

Par contre, l'assurance chômage continuera à couvrir la perte de salaire, l'assurance maladie et les frais de soins - tandis que les prestations en nature ne seront pas touchées.

Pour les rentiers AVS (et AI), l'amélioration pourrait être considérable. Si le niveau du RBI pour les adultes était égal à la rente maximale AVS (2 370 francs par mois), ce nouveau revenu inconditionnel remplacerait le premier pilier de la retraite.

Cette substitution avantagerait les retraités, car seule une partie d'entre eux touche aujourd'hui la rente maximale. Par ailleurs, avec 2 370 francs par mois, l'on pourra librement choisir le moment de prendre sa retraite.

Un RBI pour les mineurs fixé à 969 francs par mois - équivalent du «*coût de l'enfant*» selon les normes des prestations complémentaires -

représerverait une amélioration substantielle pour les familles, en comparaison des allocations familiales actuelles.

Si l'on part de l'hypothèse d'un RBI fixé à ce niveau, le coût annuel global pour une population de 7 millions d'adultes et 1,6 million de mineurs se monterait à 218 milliards de francs, à savoir 31,6 % du PIB ou 41,3 % de la valeur ajoutée nette.

Réforme fondamentale contre «*helicopter money*»

Comment financer une telle dépense? La question est mal posée. Personne ne s'inquiète de savoir comment on peut financer les salaires et les dividendes: évidemment par le biais de la répartition primaire de la valeur monétaire des biens et services produits!

Si une partie de cette valeur est d'abord distribuée comme RBI, les deux autres parts se trouveront réduites d'autant. Mais, pour les ménages à revenu moyen et faible, l'opération se révélerait tout à

fait positive.

Le RBI n'est donc pas une forme de distribution d'argent transitoire et tous azimuts pour faire face à une crise conjoncturelle - «*helicopter money*». Il s'agit d'un nouveau paradigme de la répartition primaire du revenu.

Le RBI ne découragera pas la recherche d'un emploi correctement rémunéré; en effet, qui, à l'exception des tenants de styles de vie résolument «*alternatifs*», renonce à améliorer son niveau de vie grâce à un revenu additionnel venant compléter le RBI?

L'innovation que constitue le RBI contribuerait à la réalisation de cinq objectifs: atténuer les inégalités, garantir un revenu minimum, réduire les effets négatifs de la digitalisation (intelligence artificielle, robotique, multiplication des petits boulot), diversifier les choix d'activité et renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs. C'est «*la réforme*» pour le XXIe siècle.

Loi sur le CO₂, le choix de la lenteur

Le secteur de la construction permettrait d'atteindre rapidement les objectifs de neutralité, alors que la loi sur le CO₂ se profile à son rythme

Jean-Daniel Delley - 19 juin 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36913>

La nouvelle loi sur le CO₂ est pratiquement sous toit, même si les deux chambres doivent

encore régler quelques divergences. Néanmoins la Suisse a encore bien du chemin

à parcourir pour réaliser son objectif de neutralité climatique en 2050,